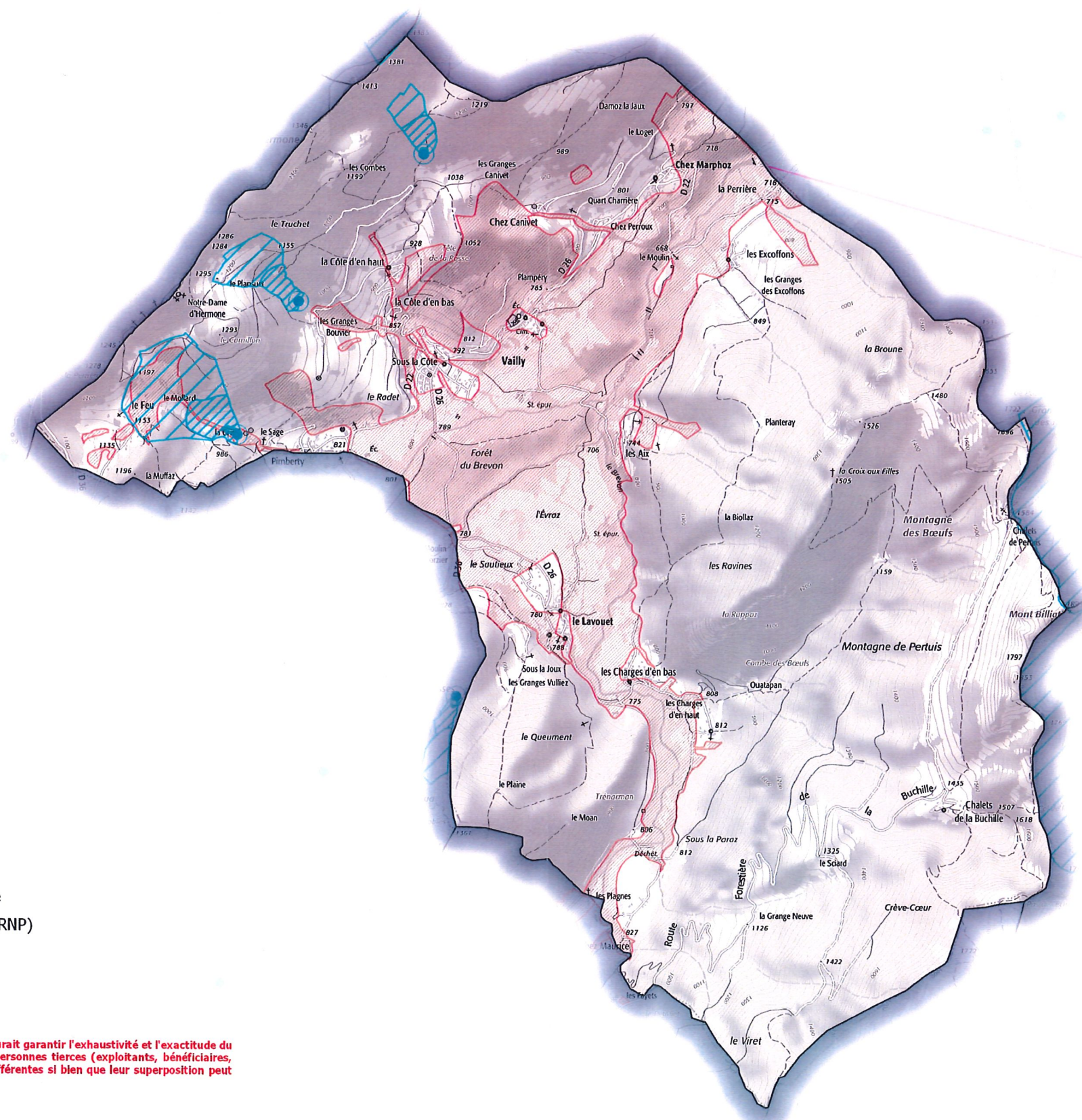




Servitudes d'utilité publique

- AS1 Captage

AS1 Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine

■ Protection Immédiate

▨ Protection Rapprochée

▨ Protection Eloignée

■ I2 Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique

■ PM1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)

Avertissement :
Les données sont mises à disposition en l'état, sans garantie particulière. La DDT 74 ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...). Les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes si bien que leur superposition peut entraîner des représentations erronées.